

Présentation

La dépense intérieure d'éducation (DIE) est évaluée, pour 2008, à 129,4 milliards d'euros. Elle a augmenté de 60,3 % depuis 1985 en prix constants, en tenant compte des différences de champ induites par l'application de la Loi organique relative aux Lois de finances (LOLF). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,1 %. Durant la même période, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 62,9 %.

La part de la DIE dans le PIB baisse donc légèrement, passant de 6,7 % en 1985 à 6,6 % en 2008 [1].

Ainsi, cette relative stabilité cache des évolutions contrastées selon les périodes. De 1985 à 1989, la DIE croît à un rythme moins rapide que le PIB (en moyenne, en prix constants, de 3,3 % par an pour le PIB et de 2,2 % pour la DIE). Par contre, de 1989 à 1997, la DIE évolue nettement plus vite pour atteindre 7,6 % du PIB en 1997. Ensuite, la tendance s'inverse à nouveau et depuis 2006, la DIE est quasiment stable en euros constants pour, finalement, représenter 6,6 % du PIB en 2008. Les efforts de maîtrise de la dépense publique et un ralentissement de l'investissement des collectivités locales après une période de forte hausse expliquent cette stagnation [2].

La structure du financement de la DIE s'est modifiée également entre 1985 et 2008. La part de l'État (MEN-MESR, plus autres ministères) baisse de près de 9 points, de 65,4 % en 1985 à 56,6 % en 2008. *A contrario*, celle des collectivités locales croît de plus de 10 points (de 15,1 % en 1985 à 25,2 % en 2008), les lois de décentralisation ayant transféré aux collectivités locales de nombreuses compétences dans les domaines du transport scolaire, du fonctionnement et de l'équipement des établissements du second degré, de l'apprentissage et de la formation professionnelle et, plus récemment, de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) du second degré et des formations sociales et de santé [1].

La structure de la DIE par niveau d'enseignement présente des évolutions notables [3]. Dans un premier temps, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît pour atteindre 26,4 % en 1992 (contre 27,5 % en 1985). Puis, elle augmente à nouveau pour atteindre 29,2 % en 2008, accompagnant une légère remontée des effectifs du préélémentaire puis de l'élémentaire. À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 45 % de 1985 à 1998, a tendance à baisser depuis pour atteindre 41,9 % en 2008.

La part consacrée à l'enseignement supérieur croît de façon continue sur la période (+ 3,5 points : de 15,7 % de la DIE en 1985 à 19,2 % en 2008) mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants ont augmenté de près de 64 %.

Sources : MEN-MESR DEPP / Compte provisoire de l'éducation pour 2008.

Définitions

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Elle s'applique en 2006 à la présentation du budget de l'État, et a entraîné quelques changements dans l'élaboration du Compte économique de l'éducation, avec en particulier la prise en compte d'un poids de charge sur les rémunérations des personnels plus important et une intégration plus large, dans l'enseignement supérieur, des dépenses de recherche. C'est pourquoi l'application de la LOLF en 2006 provoque une rupture de série dans le calcul de la DIE.

■ **Éducation nationale.** Dans les tableaux ci-contre, l'Éducation nationale comprend à la fois le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

■ **Évaluation aux prix de 2008.** Estimations utilisées afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de suivre l'évolution "en volume" des dépenses d'éducation.

■ **Financier final.** Dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financier. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financier ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

■ **Financier initial.** Si, par contre, en reprenant les exemples ci-dessus, on choisit d'affecter la subvention au financier État dans le premier cas, ou la bourse au financier État ou collectivités territoriales dans le second cas, alors on parle de financier initial (avant transferts).

■ **Autres administrations publiques.** Sont regroupées sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'Éducation, en particulier le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information, 06.28, 07.41, 09.13, 10.01.

– "Le Compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), n° à paraître (années 1999 à 2005 et 2006 à 2008), MEN-MESR DEPP.

L'évolution de la dépense intérieure d'éducation

[1] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement de 1985 à 2008 (1)

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1995	2000	2005	2006 (4)	2007	2008 provisoire
Dépenses totales par financeur final (millions d'euros, prix courants)							
Éducation nationale	29 773	50 096	58 474	63 823	66 945	66 968	67 948
Autres ministères (2)	3 385	5 683	5 889	5 831	5 260	5 283	5 341
Total État	33 158	55 778	64 363	69 654	72 205	72 251	73 289
Collectivités territoriales	7 648	19 167	22 698	26 272	28 184	31 114	32 612
Autres administrations publiques (3)	407	927	786	853	790	742	764
Entreprises	2 834	4 892	5 663	7 490	8 311	8 258	8 583
Ménages	6 683	10 514	11 383	13 246	13 619	13 845	14 173
Total général (en euros courants)	50 729	91 278	104 893	117 514	123 108	126 210	129 422
Total général (euros constants, estimation aux prix 2008)	80 736	113 700	124 395	126 394	129 329	129 354	129 422
% du PIB	6,7	7,6	7,3	6,8	6,8	6,7	6,6
Structure du financement par financeur final (%)							
Éducation nationale	58,7	54,9	55,7	54,3	54,4	53,1	52,5
Autres ministères (2)	6,7	6,2	5,6	5,0	4,3	4,2	4,1
Total État	65,4	61,1	61,4	59,3	58,7	57,2	56,6
Collectivités territoriales	15,1	21,0	21,6	22,4	22,9	24,7	25,2
Autres administrations publiques	0,8	1,0	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
Entreprises	5,6	5,4	5,4	6,4	6,8	6,5	6,6
Ménages	13,2	11,5	10,9	11,2	11,1	11,0	11,0
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Évaluations provisoires pour l'année 2008.

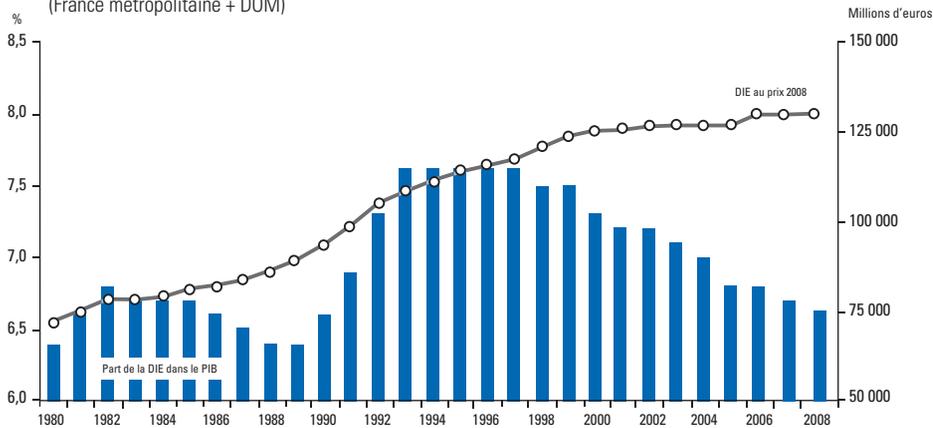
(2) Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

(3) Voir rubrique "Définitions" ci-contre.

(4) Rupture en raison de l'application de la LOLF (voir rubrique "Définitions" ci-contre).

[2] Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2008)

(France métropolitaine + DOM)



[3] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement (1) (%)

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1995	2000	2005	2006 (2)	2007	2008 provisoire
Premier degré	27,5	26,7	27,3	27,6	29,0	29,1	29,2
Second degré	45,1	45,1	44,6	43,8	42,7	42,3	41,9
Supérieur	15,7	16,9	16,7	17,6	18,4	19,0	19,2
Formation continue	10,6	10,2	9,7	9,1	8,1	7,7	7,7
Extra-scolaire	1,2	1,2	1,7	1,9	1,9	1,9	2,0
Total général	100,0						

(1) Évaluations provisoires pour l'année 2008.

(2) Rupture en raison de l'application de la LOLF (voir "LOLF" dans la rubrique "Définitions").